



Réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2020

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, DUHAIL Guillaume, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore, RICHARD Marie-Laure, WALLRICH Franck.

ABSENT EXCUSÉ : JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FROUIN Lydie

☐ Conseil Municipal des Jeunes : Bilan des actions 2019/2020 – Organisation des élections 2020/2021

Mme BARON Myriam, Adjointe, a présenté les activités et projets réalisés en 2019/2020 :

- ✚ Participation à la cérémonie du 11 Novembre
- ✚ Bricolages de Noël pour les résidents de la Roseraie
- ✚ Décoration des bureaux et de l'accueil de la Mairie
- ✚ Participation aux vœux de la Municipalité et présentation vœux CMJ à la Roseraie
- ✚ Acquisition 2 distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines et réalisation d'une vidéo qui sera mise en ligne sur Facebook
- ✚ Chiffrage d'un passage piétons en 3D
- ✚ Dessins réalisés pour les résidents de la Roseraie pendant le confinement
- ✚ Non réalisés en raison de la crise sanitaire : Disco grenadine et collecte de vêtements pour les orphelins

Les enfants du Cycle 3 (CE2, CM1, CM2) participeront aux prochaines élections le Vendredi 16 Octobre 2020, à 10h, à la Mairie.

☐ Place des Jardins / Allée du pigeonier : Demande d'autorisation du droit de passage et constitution de servitude sur la parcelle AB 395

A l'occasion du projet « Commerces et Halles » place des Jardins, la commune a eu l'opportunité d'échanger une parcelle communale (67 m²) avec une parcelle appartenant aux Consorts CHAMAND (64 m²), ceci dans l'optique de désenclaver la propriété BORDET lorsque l'opportunité se présentera. Cet échange s'est concrétisé le 23 septembre 2020.

A ce stade de la réunion, Mme Céline GOUDEAU, intéressée à l'affaire, s'est retirée.

M. Damien GOBIN a demandé un droit de passage sur la nouvelle parcelle communale, en vue d'acquérir la propriété LEVRON. Pour desservir la propriété BORDET, la Commune souhaite acquérir une partie de la propriété LEVRON (~52 m²).

Après discussion et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la démarche de désenclavement et d'acquisition de cette portion de la propriété LEVRON. Le prix proposé est de 12€/m², frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.

N'ayant pas eu d'engagement écrit de M. GOBIN sur la cession à la commune de la partie de la parcelle LEVRON (52 m²), la décision d'accord du droit de passage est reporté à une séance prochaine.

☐ Maison d'Assistants Maternelles – 7, Allée de la Roseraie : Compte-Rendu de la rencontre du 09 Juillet 2020 – Loyers d'Avril et Mai 2020 – Bail professionnel du 01/12/2020 au 30/11/2016.

Après présentation des éléments liés au COVID-19 ayant entraîné la fermeture de la MAM Picoti-Picota et la compensation financière versée par la CAF, le Conseil Municipal a décidé d'émettre les loyers d'Avril et Mai 2020 et de renouveler le bail professionnel sur la base du loyer mensuel du 1^{er} Décembre 2019.

Le nouveau bail professionnel sera présenté à la séance du 26 Octobre prochain.

INFORMATION :

Le Docteur Françoise BOURDIN, Chirurgien-dentiste, a cessé son activité depuis le 1^{ER} Octobre pour prendre sa retraite. Sa succession sera assurée par le Docteur Pierre André RICOLLEAU. Le Conseil Municipal remercie le Docteur BOURDIN pour les 40 années passées à CHAUCHE.

Location 1, rue de la Petite Maine



- 1 cuisine avec séjour
- 2 chambres
- WC – Salle de bain
- **Prix du loyer : 341.68 €**

Location 3, rue de la Petite Maine

- 1 cuisine avec séjour
- 2 chambres + 1WC à l'étage
- WC – Salle de bain RDC
 - 1 garage
- **Prix du loyer : 394.79 €**

Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie



Prochaine séance du
Conseil Municipal :
Lundi 26 Octobre 2020 à 20h00

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : Distributeurs de sacs à déjections canines

L'équipe du Conseil Municipal des Jeunes 2019/2020, malgré la crise sanitaire, a pu concrétiser un de ses projets : la mise à disposition de sacs à déjections canines à différents points de la Commune qui seront définis ultérieurement. Une vidéo sera publiée sur Facebook afin de sensibiliser les détenteurs de chiens.

CIVISME

CHIENS : Nous vous rappelons que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique **que s'ils sont tenus en laisse**. Depuis quelques temps les services sont fréquemment sollicités pour des animaux en divagation, des chiens au comportement agressif, ou pour la présence d'excéments sur les trottoirs, les sentiers, etc...

Nous vous rappelons que chaque propriétaire est responsable de son animal.



POUR RAPPEL :

1. Depuis 2008, la Commune a signé une convention avec la Communauté de Communes pour la mise en fourrière de tout animal en divagation (Sont considérés comme errants les animaux divaguant sur la voie publique seuls).
Ils seront récupérés par les services techniques et conduits à la Fourrière intercommunale qui facturera **80 €** au propriétaire, plus **50 €** pour l'identification si besoin et **15 €** par jour d'hébergement.
Cela représente également un coût pour la collectivité (temps passé par les agents communaux et coût du véhicule)
2. Dès que le Maire est alerté d'un fait de morsure, le propriétaire ou le détenteur du chien, dans les 24 heures, doit, à ses frais, faire surveiller son chien par un vétérinaire. Pendant cette surveillance, le chien doit être soumis à une évaluation comportementale, par un vétérinaire agréé qui communiquera le résultat au Maire. Au vu du résultat le détenteur ou le propriétaire du chien pourra se voir imposer une formation en vue d'obtenir une attestation d'aptitude.
En cas de danger grave et immédiat, et après avis d'un vétérinaire désigné par le Préfet, il peut être procédé à son euthanasie.
Les chiens dangereux de 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) et de 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense) doivent être déclarés en Mairie.
3. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En lien avec le projet du Conseil Municipal des Jeunes cité ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir veiller à ramasser les déjections de vos animaux. Il en va de la salubrité publique.

M. le Maire invite tous les propriétaires d'animaux domestiques à se comporter en citoyens responsables et respectueux de leurs voisins.

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

La loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux a été promulguée. Elle interdit notamment toute prospection relative à des travaux de rénovation énergétique ainsi que tout autre démarchage auprès des personnes inscrites sur une liste d'opposition (Bloctel).

Les sanctions en cas de manquements sont durcies : de 3 000 €, l'amende est portée à 75 000 € pour une personne physique, pour les personnes morales, l'amende passe de 15 000 € à 375 000 €.

Le démarchage est autorisé dans le cas de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours.

URBANISME : DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – volet Habitat, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de déclarer l'édification d'une clôture et de toute modification de l'aspect extérieur de votre habitation (extension maison d'habitation, changement des ouvertures, transformation d'un garage en pièce de vie, ravalement de façades, abri de jardin, véranda, piscine, etc...).

N'hésitez-pas à vous rapprocher du Service Urbanisme de la Mairie pour plus d'informations.



Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

Suez Eau France
(Gestion du service assainissement)
11, Rue des Forêtis – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY
☎ 02.28.15.31.50.

RAM « À PETITS PAS »
Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux
De 8h45 à 12h30 :
au centre périscolaire « Les Scoubidou » -
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF
Annulation le matin même : ☎ 07.87.71.97.48

MAIRIE
8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203
☎ 02.51.41.83.09. –
mairie@chauche.fr
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).
Samedi matin : 9h-12h

ASSISTANTE SOCIALE
Seulement sur
RDV : ☎ 02.28.85.76.00.
au centre médico-social de Saint
Fulgent

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE
Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h
Mardi et Vendredi : 14h à 18h
Mercredi et Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h
Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir
d'une carte qui est à demander à la
Communauté de Communes du Pays de
St Fulgent-les Essarts
2, Rue Jules Verne - ST FULGENT
☎ 02.51.43.81.61.

ADMR
Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS
18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT
FULGENT
☎ : 02.52.61.47.46.
Mail : paysdestfulgent@admr85.org
Accueil téléphonique du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h30 et
accueil physique du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

MESSAGES D'ORGANISMES

INFIRMIERES DE CHAUCHÉ

**Votre cabinet infirmier vous propose des
permanences exceptionnelles,
Au 16 rue du centre à Chauché,
LE MARDI ET JEUDI**

**Le mardi 20 octobre et jeudi 22 octobre
Le mardi 27 et jeudi 29 octobre
Le mardi 3 et jeudi 5 novembre
Le mardi 10 et jeudi 12 novembre
Le mardi 17 et jeudi 19 novembre
Le mardi 24 et jeudi 26 novembre
De 11h30 à 12h00**

**Possibilités pendant les permanences habituelles du
lundi au samedi de 8h à 8h30**

OU

Au 1 rue de l'étang, à la Rabatelière, LE SAMEDI!

**Le samedi 24 octobre
Le samedi 31 octobre
Le samedi 7 novembre
Le samedi 14 novembre
Le samedi 21 novembre
Le samedi 28 novembre
De 11h30 à 12h00**

**Possibilités pendant les permanences habituelles du
lundi au samedi de 7h30 à 7h45**

Ou

**à un autre moment, au cabinet ou à domicile sur RDV
au 06 24 83 68 04 ou au 07 85 55 29 44**

CHATELLIER Séverine, MOREAU Marie et TOUATI Eloïse,
Infirmières

PREVENTION COVID-19

DEPISTAGE GRATUIT AVEC OU SANS PRESCRIPTION

Pour tous volontaires, cas contact, voyage, pré hospitalisation...



Au cabinet infirmier

16 Rue du centre
85140 CHAUCHE
Du lundi au Samedi

Sur RDV au 06 24 83 68 04
(par SMS ou sur appel)

OU

Au cabinet infirmier

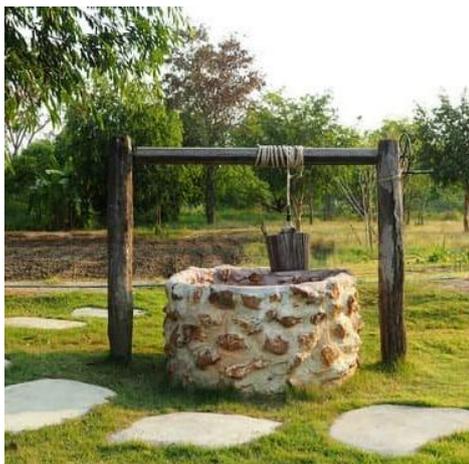
1 rue de l'étang
85250 La RABATELIERE
Du lundi au Samedi

Sur RDV au 07 85 55 29 44
(par SMS ou sur appel)



Conditions d'accès au test :

- Portez un masque 🧐
- Se munir d'un mouchoir 🧻
- Munissez-vous de votre carte vitale  |
- Votre test PCR sera pris en charge à 100% par la sécurité sociale
- Les résultats seront transmis dans les 24 à 48h.



Analyse des eaux de puits

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose **une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits.**

Si vous consommez l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable pour la sécurité de chacun. La présence de nitrates ou de bactéries dans votre eau est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter.

Ayez le bon réflexe, un contrôle annuel pour vous et vos proches est nécessaire.

**Du 19 octobre au 30 novembre 2020, L'ANALYSE COMPLETE SERA FACTUREE
64.99 € TTC au lieu de 87.85 €TTC
(Frais de dossier inclus)**

Vous pouvez apporter vos flacons soit :

- au laboratoire à La Roche-sur-Yon,
- mais également dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire :

POINTS DE COLLECTE	DATES	HEURES
Mairie des Sables d'Olonne : Mairie annexe du quartier d'Olonne sur Mer	20 octobre 2020	11H30 à 13H00
Mairie des Herbiers	27 octobre 2020	11H30 à 13H00
Mairie de Luçon	02 novembre 2020	11H30 à 13H00
Mairie de Challans	03 novembre 2020	11H30 à 13H00
Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Le-Comte	09 novembre 2020	11H30 à 13H00
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay	23 novembre 2020	11H30 à 13H00
Mairie de Montaigu	24 novembre 2020	11H30 à 13H00

Des kits de prélèvements sont à votre disposition dans les collectivités citées ci-dessus, ainsi qu'au laboratoire.

ATTENTION, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement

Renseignements : 02 28 85 79 79 ou labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée - Rond-point Georges Duval – CS 80802 – 85021
La Roche sur Yon

Acteur engagé sur les territoires ruraux,
la MSA accorde une attention particulière
aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets,
elle les accompagne et les aide à mettre
en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de
responsabilité des jeunes et leur
participation à l'évolution des territoires
ruraux.

COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature
auprès de votre MSA.

Vous pouvez également les télécharger sur
loire-atlantique-vendee.msa.fr.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous
accompagnera à partir de votre inscription et tout
au long de la réalisation de votre action. Il vous
communiquera la date limite de dépôt de votre
dossier.

Votre contact :
Marie-Cécile VERNAGEAU
tél. 02 51 36 87 40
vernageau.marie-cecile@msa44-85.msa.fr

**Pour plus de renseignements,
contactez votre MSA !**

L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA

loire-atlantique-vendee.msa.fr
facebook.com/mymsa

**RENTRE DANS LA DANSE
AVEC TES DIFFÉRENCES !**

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un
spectacle de danse avec les jeunes résidents
de la maison d'accueil spécialisée de la commune.
Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA,
ils ont pu faire tourner leur spectacle dans
plusieurs villages et collèges du canton pour
changer le regard de tous sur le handicap !

**VOUS SOUHAITEZ
FAIRE BOUGER
LES CHOSES
AUTOUR DE VOUS ?**

- L'Appel à projets jeunes MSA soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.
- Qui peut s'inscrire ? Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture et événements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale
- Promotion de l'agriculture

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Un concours local**
Les groupes sélectionnés par une commission départementale composée d'élus de la MSA Loire-Atlantique - Vendée reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets pouvant aller de 300 € à 1 000 €.
Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- **Un concours national**
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de cœur Facebook» sont invités à Paris.
Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 €.

Vous recherchez un emploi !

Pour un complément, une reprise d'activité ou encore construire un nouveau projet professionnel, Réel recrute pour des postes de :

- ◆ Services en cantine et périscolaire
- ◆ Entretien et nettoyage de bureaux
- ◆ Entretien des espaces verts
- ◆ Services à la personne



Tél : 02-51-46-48-38
contact@reel-ges.fr



OCTOBRE ROSE

**Dire allô
contre le cancer
du sein**

**Dès 50 ans, tous les 2 ans,
prendre rendez-vous chez un radiologue pour
le dépistage du cancer du sein, c'est déjà agir.**
Contre le cancer du sein, la prévention c'est tous les jours. Le dépistage, c'est tous les 2 ans.

SAVOIR C'EST POUVOIR AGIR
Re trouvez toutes les informations sur easasat.fr

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

J'AGIS POUR MA SANTÉ

MESSAGES D'ASSOCIATIONS

TREPLIN JEUNES – UN MUR HAUT EN COULEURS APPARAÎT SUR LA COMMUNE DE CHAUCHÉ !

Projet réalisé en 2019-2020

Un groupe de jeunes du service jeunesse de l'association Familles rurales de Chauché s'est lancé dans un projet « Graffitis ». De la conception des dessins à la réalisation finale, ils ont embelli un mur proche des commodités sportives et scolaires de la commune !



Le thème de cette fresque : le sport et les loisirs, en y intégrant tous les partenaires locaux et associatifs. Le projet a débuté l'été dernier avec la rencontre du graffeur Louis Schafer qui nous a dirigé vers un travail de recherche sur la conception des dessins, le choix des différentes écritures et des couleurs. Les jeunes ont également participé à la préparation du mur en collaboration avec « l'outil en main » en réalisant les différentes couches de peinture blanche sur le mur. Ils se sont ensuite réunis à chaque période de vacances pour avancer sur le projet jusqu'à la réalisation finale qui a eu lieu cet été !

Félicitations aux jeunes pour leur réalisation, n'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil !

Le projet pourrait se poursuivre l'année prochaine avec la réalisation d'une seconde fresque sur la continuité du mur.

BIBLIOTHEQUE

A partir du Lundi 19 Octobre 2020, la Bibliothèque reprend ses permanences du lundi.

Voici les horaires pour rappel :

- lundi de 16 h 30 à 18 h
- mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
- samedi de 10 h à 12 h.



Distribution du prochain bulletin les 7 et 8 Novembre 2020. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 24 Octobre 2020